LIVRET D'ACCUEIL

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF EPSM IDAC



2, Route de Widehem 62176 CAMIERS 03 21 89 70 00 24h/24 - 7J/7 www.epsm-camiers.com

BIENVENUE



Nous vous souhaitons la bienvenue à l'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF, l'établissement à taille humaine, où nous sommes heureux de vous accueillir!

Nous ferons tout pour que votre séjour y soit le plus agréable et profitable possible.

Afin de favoriser votre adaptation et votre épanouissement, une large place est faite à votre entourage: parents, fratrie, famille, éducateurs, autres professionnels vous accompagnant, etc.

Nous avons le plaisir de vous remettre ce livret d'accueil qui a pour objectif de vous informer sur les conditions d'accueil et de séjour. Il contient une série de renseignements qui peuvent vous être utiles pour préparer ou faciliter votre arrivée et qui vous permettront également de découvrir notre établissement.

Vous avez choisi notre établissement qui répond à vos besoins et vos attentes, et nous vous remercions de votre confiance.

Soyez assuré que l'ensemble du personnel qui sera amené à vous entourer et vous accompagner au quotidien, mobilisera tout son savoir-faire, son professionnalisme et toute son attention pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes possibles.

Nos fonctions et missions sont basées essentiellement sur le respect des principes édictés par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

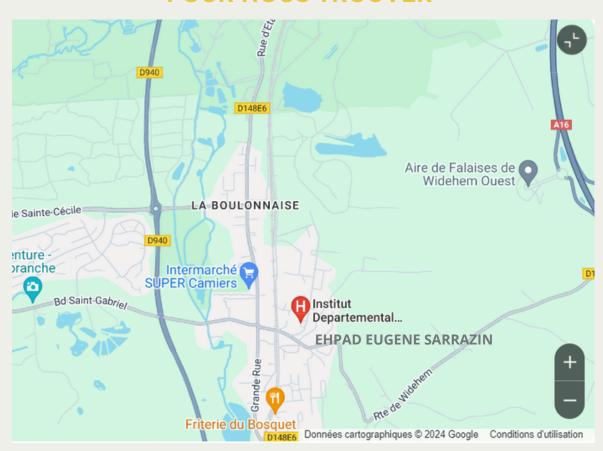
Ce livret est complété lors de votre entrée par un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement auxquels vous pourrez vous référer.

Toutes informations complémentaires peuvent vous être fournies sur votre demande.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions ; elles nous seront précieuses pour améliorer encore davantage nos conditions d'accueil et de séjour.

Nous vous remercions de votre confiance.

POUR NOUS TROUVER



PLAN DU SITE



VISITE VIRTUELLE DE NOTRE ETABLISSEMENT

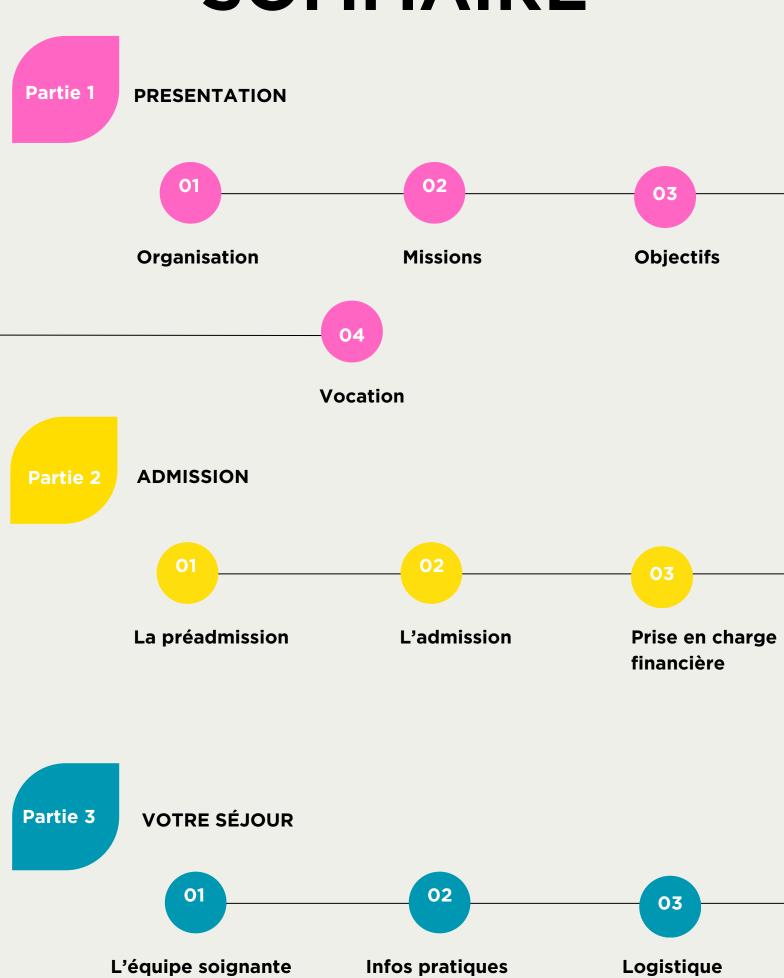
Flashez ce QR CODE







SOMMAIRE



Partie 4

VOS DROITS ET DEVOIRS



Partie 5

POUR ALLER PLUS LOIN



PRESENTATION

01

Organisation

L'L'institut Médico Educatif est une structure médico- sociale de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de CAMIERS: L'Institut Départemental Albert Calmette.

L'IME accueille des enfants âgés de 0 à 20 ans en situation de handicap. Plus spécifiquement, l'IME a une capacité d'accueil de 34 places dont 8 places en accueil de jour pour des jeunes en situation de polyhandicap et 16 places en accueil de jour pour des jeunes présentant un Trouble du Spectre Autistique et 10 places en internat de semaine.

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi et selon un calendrier annuel qui vous est remis en fin d'année pour l'année suivante.

L'IME est ainsi composée de:

o L'unité RENOIR

o L'unité MOZART

o L'unité BALZAC

o L'unité **BUNCAN**



02

Missions

L'action de l'IME s'inscrit dans la continuité du parcours de vie de l'enfant en proposant une prise en charge éducative, thérapeutique et pédagogique:

Favoriser l'autonomie, les apprentissages des jeunes tout en assurant un accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent

03

Objectifs

Les objectifs du service se déclinent de la façon suivante :

- Assurer un accueil et une prise en charge de qualité,
- Etablir et entretenir une relation de confiance avec le jeune et sa familles
- Maintenir l'autonomie de la personne accueillie de façon durable et l'aider à gagner en compétences sociales
- Respecter son rythme de vie et ses habitudes
- Assurer une surveillance médicale efficace
- Maintenir des capacités fonctionnelles
- Veiller au bien- être des jeunes

04

Vocation



La vocation de l'IME est d'assurer aux personnes accueillies des soins de qualité dans un environnement convivial, sécurisé tout en préservant la dignité et le respect des droits de chacun.

L'IME bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel et se situe au cœur

d'un espace clos et arboré.

VOTRE ADMISSION

01

La préadmission

Une demande d'admission doit être transmise à l'établissement depuis le formulaire Cerfa 14732 téléchargeable sur internet ou sur le site de l'établissement https://www.epsm-camiers.com/

A réception de votre dossier de demande, une étude médicale est réalisée par le médecin coordonnateur ainsi qu'une étude administrative par l'assistante sociale.

Si vous êtes admissible, un rendez-vous avec l'assistance sociale et le cadre de l'IME vous est proposé au cours duquel nous nous assurerons que l'établissement soit adapté à votre prise en charge et votre consentement sera exigé. Jeune et parents peuvent ainsi visiter l'IME et rencontrer les équipes.

Une décision est alors prononcée par la Direction à la suite d'une commission de pré admission.

une période d'observation d'un mois vous sera proposée pour confirmer votre projet.

02

L'admission



Lorsque l'admission est prévue, suite à l'avis de la commission d'admission, les documents suivants sont obligatoirement demandés pour créer le dossier administratif :

- Pièce d'identité ou livret de famille ou carte d'identité.
- Carte vitale (mise à jour) et votre attestation de droits
- Carte ou attestation de complémentaire santé, mutuelle ou CSS (Complémentaire Santé Solidaire)

Les documents suivants seront à signer :

- Contrat de séjour (dans les 15 jours suivant l'admission)
- Règlement de fonctionnement

03

Prise en charge financière

Les détails de la facturation et les prestations spécifiques à votre prise en charge sont indiqués dans le contrat de séjour dont vous aurez pris connaissance et signé après votre admission.

L'assistante sociale se tient à votre disposition pour toutes aides ou informations dans vos démarches.

01

L'équipe soignante



Sous la responsabilité du médecin coordonnateur et du cadre de santé, une équipe d'infirmiers, d'aidessoignants/aide-médico-psychologiques,

d'éducateurs, un psychomotricien, une ergothérapeute, une psychologue assurent la gestion et l'animation de l'établissement.

L'ensemble des professionnels sont chargés de mettre en place et de suivre avec vous et vos proches votre projet personnalisé dans le cadre d'une prise en charge globale.

L'établissement a choisi de confier le bionettoyage des espaces communs des locaux à un prestataire extérieur agréé.

Infos pratiques

02

Horaires d'ouverture administratifs de l'établissement : 9h/17h. une secrétaire est présente pour répondre à demandes.

Vous pouvez recevoir la visite de votre famille ou de vos amis aux heures qui vous conviennent, à condition de ne pas gêner le service, ni les autres jeunes.

Pour des raisons de sécurité, toute personne rendant visite aux jeunes est priée de se présenter au personnel de service de l'unité.

02

Infos pratiques



les prestations de l'établissement permettent de poursuivre ses habitudes de vie, d'avoir une vie sociale et de continuer tout simplement à faire des projets, adaptés aux degrés d'autonomie des jeunes accueillis. Les activités proposées sont diverses :

- Activités d'eau
- Activités physiques
- Activités de socialisation
- · Activités cognitives
- Activités sensorielles ...

Vous êtes invités à participer à la vie de l'IME dans la mesure de vos possibilités, ces différentes activités individuelles ou collectives vous seront proposées par le personnel.

De nombreux partenaires conventionnés avec l'établissement interviennent aussi dans les prises en charge du jeune selon les objectifs définis dans le projet personnalisé avec vous. Les activités à l'extérieur sont nombreuses.

Chaque jeune a un planning qui lui est remis, adapté selon ses besoins. Nous aidons les jeunes dans la mise en place de l'outil de communication le plus adapté possible à ses possibilités pour favoriser ses demandes et son autonomie. La structuration de l'espace et du temps est une notion très développée à l'IME.



02

Infos pratiques



Les Transports entre le domicile du jeune et l'IME sont assurés et pris en charge par l'établissement qui a recours à un prestataire extérieur. Les transports sont collectifs.

I

Chaque jeune de l'internat BALZAC a sa chambre individuelle. Elle est agrémentée par le jeune et sa famille selon ses gouts et ses préférences. Le linge est soit repris par la famille ou soit entretenu par l'établissement selon votre choix.



Les jeunes peuvent tout à fait recevoir du courrier Appeler leur famille, parents et recevoir des appels.

Neutralité de service public / Culte

Toute personne est tenue, au sein de l'établissement, au respect du principe de neutralité du service public dans ses actes comme dans ses paroles. Les usagers ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans la limite de la **neutralité du service public**, de son bon fonctionnement et des impératifs liés à la sécurité, à la santé, et à l'hygiène. Ils doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme. Le ministre du culte de votre religion peut vous rendre visite, sur votre demande, exprimée auprès du Cadre de la structure.

02

Infos pratiques

Lutte contre les infections liées aux soins

La Commission Médicale d'Etablissement (CME) définit le programme d'action de l'établissement dans le domaine de la **lutte contre les infections nosocomiales.**

Ce programme comporte les objectifs à atteindre et les actions à mener en matière de prévention, notamment sur l'hygiène des mains avec l'utilisation des produits hydro alcooliques (PHA) ainsi que l'application des précautions standard d'hygiène, surveillance, formation, information et évaluation. L'hygiéniste met en œuvre et évalue ce programme avec l'assistance de l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière. Un référent en hygiène est désigné au sein de l'établissement.

Lutte contre la douleur

Grâce à l'impulsion du Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD), les professionnels ont mené une réflexion sur leurs pratiques et ont pu mettre en place un **programme de lutte contre la douleur,** adapté aux attentes et aux besoins spécifiques des résidents.

Des échelles de mesure spécifiques et des protocoles ont été établis pour pouvoir mesurer la douleur et adapter le traitement antalgique.

D'autres traitements non médicamenteux sont également proposés (massage, bain détente, relaxation...).

03

Logistique

La restauration et le suivi diététique



Le service de restauration est assuré sur place et propose tout au long de l'année des repas à thème, des gâteaux d'anniversaire et des goûters améliorés afin de diversifier l'offre hôtelière.

Les jeunes participent également à des ateliers de cuisine. Les menus de l'IME sont adaptés pour mieux répondre aux goûts des jeunes et à leurs besoins.

La distribution des repas est assurée aux horaires suivants :

- Petit déjeuner de 07h30 à 08h30
- Déjeuner de 12h00 à 13h00
- Goûter de 15h30 à 16h00
- Dîner de 18h15 à 19h30

La diététicienne adapte, en cas de besoin, la texture et le régime du repas, sur prescription médicale.

La Blanchisserie

Pour l'internat, l'établissement assure l'entretien de votre linge . Vous pouvez décider de l'entretenir vous - même. Il sera alors remis dans la valise de l'enfant/ adolescent à chaque retour à la maison.

04

Sortie Définitive

Les jeunes ont la possibilité de quitter l'IME pour selon les modalités définies dans le contrat de séjour et sur demande auprès du directeur de l'Etablissement.

Lors d'un départ vers une autre structure ou pour préparer la continuité du parcours du jeune vers le monde adulte, l'équipe de l'IME et l'assistante sociale vous accompagnent dans nos démarches, visites d'établissement.

Lors d'une immersion dans une autre structure, un membre de l'équipe vous accompagnera sur place, le temps nécessaire à votre adaptation et pour vous guider, selon vos souhaits.

Votre avis nous intéresse



Le questionnaire de satisfaction

Chaque année, le service Qualité/Gestion des Risques lance une enquête de satisfaction afin de recueillir votre niveau de satisfaction.

Vos réponses peuvent être anonymes.

Vous pouvez soit le déposer à l'accueil/admission, soit l'envoyer à l'attention de la direction, service de la Qualité - Gestion des Risques.

01

Vos droits

Votre dignité sera respectée, ainsi que vos droits civils et civiques. Notre action est subordonnée au respect de la confidentialité et à votre droit à l'information.

La Commission Des Usagers

La Commission Des Usagers (**C.D.U**) veille au respect des **droits des usagers**. Elle facilite vos démarches en traitant vos demandes et réclamations.

Elle est composée des représentants des usagers, du Directeur ou de son représentant, de Praticiens Hospitaliers et de Cadres de Santé.

La liste des représentants des usagers est affichée au sein des unités de soins.

- si vous souhaitez porter à sa connaissance une réclamation ou un dysfonctionnement particulier, vous pouvez :
 - écrire au Directeur ou solliciter une aide à la rédaction auprès de l'équipe,
 - vous rapprocher des représentants des usagers (consultez l'affichage).

Les personnes qualifiées

En cas de désaccord, et dans la mesure où une conciliation interne ne serait pas suffisante, vous pouvez faire appel, afin de vous faire aider à faire valoir vos droits, à une **personne qualifiée**, désignée conjointement par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, le préfet de Région et le Président du Conseil Départemental (liste affichée au sein du service). La mission assurée par une personne qualifiée est gratuite pour l'usager qui la sollicite.

Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (**C.V.S**) a été défini par la loi du 2 mars 2002 dans l'objectif de permettre aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et attentes au sein d'une instance dédiée.

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance réglementaire. Il donne des avis et fait des propositions sur toute question intéressant la vie de l'IME. Un règlement intérieur organise son fonctionnement. Cette instance se réunit au moins trois fois par an.

Un représentant des usagers et/ou représentant des familles peut être élu, au C.V.S. En cas de besoin, chaque famille ou représentant légal a la possibilité de solliciter les membres du C.V.S afin d'exprimer ses remarques et observations.

Les membres élus du C.V.S peuvent être sollicités pour des questions inhérentes à la vie de l'IME. Le compte-rendu de chaque séance est affiché.

Le droit à l'image

Toute publication de l'image d'une personne est subordonnée à une autorisation préalable de la part de l'intéressé(e) ou de son représentant légal.

L'enregistrement des conversations, les prises de vues ou de films dans l'enceinte de l'établissement (y compris à l'aide d'un téléphone portable) sont strictement interdites.

01

Vos droits



Qualité et sécurité des soins

La démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins est une démarche participative qui associe à la fois les professionnels, les usagers et leurs familles ainsi que leurs représentants (CVS, CDU).

Son objectif est d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins en soins des résidents.

Un programme permanent d'évaluation des pratiques professionnelles répond à l'exigence posée de la pertinence des soins.

Protection juridique

Si vous êtes dans l'incapacité de gérer seul vos intérêts, vous pouvez bénéficier d'une protection juridique. L'ouverture d'une mesure peut être demandée par vousmême ou un proche auprès du Juge des Tutelles. Un tiers peut également faire un signalement auprès du procureur de la République. Dans tous les cas, c'est le Juge des Tutelles qui prendra les dispositions nécessaires en fonction de votre état de santé et votre situation.

Afin de protéger vos intérêts personnels et/ou patrimoniaux, vous pourrez être assisté (curatelle) ou représenté (tutelle). Un mandataire judiciaire professionnel pourra être désigné par le Juge des Tutelles pour vous accompagner.



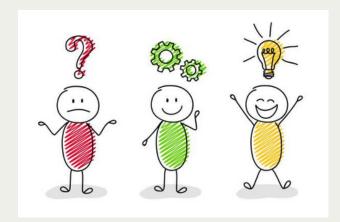
01

Vos droits

Service social

Le service social intervient auprès des personnes accueillies ou des familles qui connaissent des difficultés sociales. Ses missions :

- Prévenir et surmonter ces difficultés
- Aider les personnes accueillies à maintenir ou retrouver leur autonomie, etc.



Sollicitez l'équipe soignante

Une question, un souci?

les plateformes de répit peuvent aussi vous aider

Confidentialité des informations

Les professionnels de l'IME sont soumis au secret médical et professionnel ainsi qu'à l'obligation de réserve. Toutes les informations vous concernant, quel que soit leur caractère, sont conservées dans la plus stricte **confidentialité**.

Toute vie en collectivité nécessite le respect des biens et des personnes

02

Vos devoirs

- Le respect d'autrui est indispensable : évitez les comportements inadaptés ou les conversations trop bruyantes, utilisez des propos respectueux vis-à-vis des autres (usagers et professionnels). Veillez au respect des principes d'hygiène.
- Vous devez respecter le droit à l'image: pas de prise de photo ou d'enregistrement vidéo de jeunes ou de professionnels, ni de mise en ligne sur les réseaux sociaux. En cas de non-respect, l'EPSM IDAC pourra engager des poursuites pour atteinte à la vie privée ou à l'image de l'établissement.

- Le matériel mis à votre disposition est coûteux et toute dégradation volontaire engagera votre responsabilité civile.
- Il est strictement interdit de fumer/vapoter dans les locaux. Si vous le souhaitez, l'équipe soignante vous proposera des moyens de substitution.
- Les boissons alcoolisées, le Cannabidiol (CBD), les produits illicites et les objets jugés dangereux sont interdits. Dans le cadre de votre hébergement, dans un souci de sécurité, l'équipe soignante peut être amenée à vérifier avec votre accord et en votre présence, le contenu de votre chambre.

POUR ALLER PLUS LOIN

Conditions d'accès aux informations de santé

Accès à votre dossier médical

Vous pouvez à tout moment solliciter l'accès à votre dossier médical. Pour cela, adressez votre demande par écrit au Directeur de l'établissement, en précisant votre identité (pièce justificative).

À réception de la demande, celui-ci dispose de **huit jours** (* ou deux mois si les informations ont plus de cinq ans) pour vous répondre, sauf situations particulières.

Droit d'opposition

Si vous en faites la demande par écrit, vous pouvez vous opposer à ce que vos ayants droits accèdent à votre dossier après votre décès.



Durée de conservation

Le délai de conservation des dossiers médicaux est de **20 ans** à compter de la dernière prise en charge.

Traitement informatisé des données

L'hôpital ou l'établissement où vous êtes pris en charge gère vos informations. Vous pouvez nous contacter pour poser des questions sur vos données personnelles.

EPSM de Camiers (IDAC de Camiers) 2 route de Widehem 62 176 Camiers

Téléphone : 03 21 89 70 00 Email : dpo@idac-camiers.fr

(Une notice d'explication est disponible à la page suivante)

Notice sur la Protection de vos Données Personnelles

Cette notice vous explique comment nous utilisons vos informations personnelles pour vous soigner et vous aider. Vos données sont protégées par la loi, et nous les traitons avec soin.



Pourquoi collectons-nous vos informations?

Nous utilisons vos données pour vous soigner et vous accompagner. Cela nous permet de :

Gérer vos rendez-vous et traitements.

Suivre votre santé (diagnostics, soins, médicaments).

Organiser la facturation des soins.

Assurer votre sécurité dans l'établissement.



Quelles informations collectons-nous?

Nous recueillons des informations comme :

Vos coordonnées : nom, prénom, adresse, téléphone.

Vos informations de santé : vos antécédents médicaux, vos traitements, vos rendez-vous.

Données administratives : informations pour la facturation et la prise en charge de vos soins



Qui peut voir vos informations?

Vos informations sont partagées uniquement avec les personnes qui s'occupent de vous, comme :

Les médecins, infirmiers et autres professionnels de santé.

Les services administratifs qui gèrent les paiements et remboursements.

Les autorités publiques, si la loi nous y oblige.

Vos tuteurs légaux



Combien de temps gardons-nous vos informations?

Nous gardons vos données pendant le temps nécessaire pour vous soigner et pour répondre aux obligations légales, en général pendant plusieurs années.



Quels sont vos droits?

Vous avez des droits sur vos données, comme :

- Accéder à vos données : Vous pouvez demander à voir les informations que nous avons sur vous.
- Corriger vos informations : Si quelque chose est incorrect, vous pouvez nous le dire.
- Supprimer vos informations : Dans certains cas, vous pouvez demander qu'on efface vos données.
- S'opposer à certains traitements : Si vous ne voulez pas que certaines données soient utilisées, vous pouvez le demander.



Comment protégeons nous vos données?

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour protéger vos informations et les garder en sécurité.

Que faire si vous avez une question ou un problème?



Si vous avez un problème avec vos données, vous pouvez en parler à notre responsable des données. Vous pouvez aussi contacter la CNIL, l'organisme qui veille à la protection des données personnelles, en cas de besoin.

Pour exercer vos droits, contactez-nous.

POUR ALLER PLUS LOIN

Conditions d'accès aux informations de santé



Dans le cadre de votre séjour, des données peuvent être collectées à des fins d'étude ou de recueil d'indicateurs. Vous disposez du droit de vous y opposer. Dans ce cas, votre dossier sera écarté du recueil des données.

Le Dossier Médical Partagé

Le Dossier Médical Partagé (**DMP**) est un carnet de santé, informatisé et sécurisé, accessible sur Internet.

Les informations produites au cours de votre séjour utiles à la coordination des soins seront déposées dans votre DMP (lettres de liaison, comptes-rendus hospitaliers, résultats d'examen). Comme le prévoit la réglementation, l'établissement alimente votre DMP avec certains documents (ordonnances, lettre de sortie). Vous pouvez y accéder via « Mon Espace santé ». Vous pouvez vous opposer à cette alimentation en nous écrivant.

POUR ALLER PLUS LOIN

Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance

La bientraitance est une démarche globale de prise en charge du patient ou de l'usager et d'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et liberté,

Il existe également une "charte bientraitance", une "charte des droits et libertés de la personne accueillie", Ces chartes sont affichées au sein de l'IME.

Les professionnels bénéficient de formations sur la prévention de la maltraitance.

Au sein de l'IME, une politique « Bientraitance » a été définie selon 10 axes prioritaires que nous partageons avec vous.

Toutefois, toute situation ou tout comportement qui vous semble inapproprié doit être signalé à un membre du personnel de l'IME et/ou au Cadre de Santé.

Vous pouvez également contacter un représentant des usagers (liste affichée dans le service) ou contacter les autorités administratives tels que :

Agence Régionale de Santé (ARS): 0809 402 032

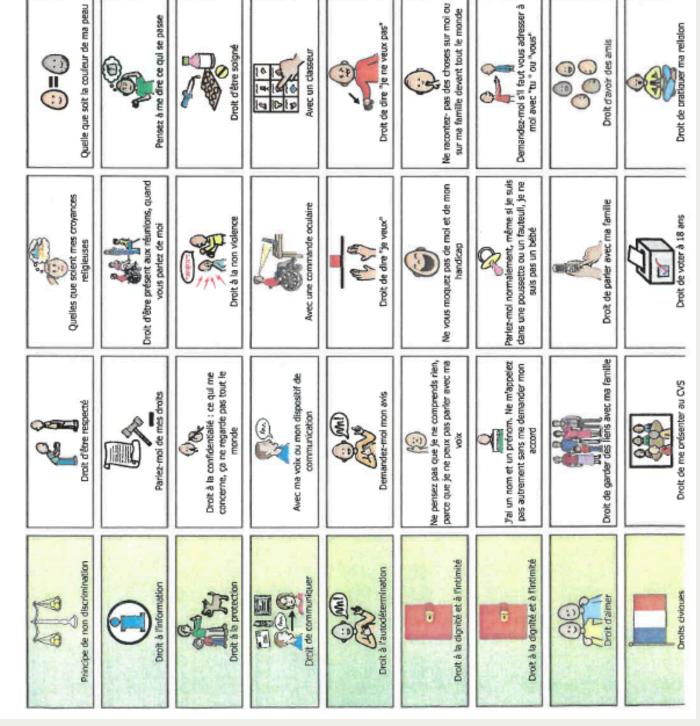
• Conseil Départemental : 03 21 21 62 62

CHARTE DE BIENTRAITANCE

Les 10 engagements des professionnels de l'IME

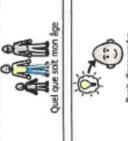
- famille et aux partenaires extérieurs de prendre part à l'élaboration Proposer à l'enfant/adolescent, dans les limites de ses capacités, à sa de son projet personnalisé
- 2. Accompagner sans discrimination ni jugement le jeune
- 3. Prendre en compte la douleur somatique et psychogène tout au long de l'accueil
- 4. Favoriser une communication accessible et loyale avec le jeune, sa famille et les partenaires extérieurs
- 5. Respecter les besoins de l'enfant/adolescent en prenant en compte sa dignité, son intimité, ses capacités et ses compétences
- 6. S'imposer le respect de la confidentialité des informations
- l'accueil du jeune au sein de l'IME et auprès des partenaires extérieurs Rechercher l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de pour une continuité des soins
- Mettre en œuvre les prises en charge éducatives et thérapeutiques dans le respect des ecommandations de bonnes pratiques professionnelles œ
- Evaluer, rechercher et tenir compte de la satisfaction du jeune et de sa famille 6
- Se former et partager les savoirs et compétences en interne et avec les partenaires extérieurs pour faire évoluer les prises en charge au sein de l'IME <u>⊙</u>

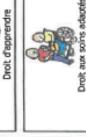
CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DES PERSONNES ACCUEILLIES











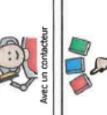


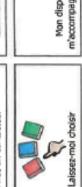
Dites- moi pourquoi ces soins et

examens médicaux?



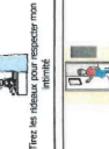






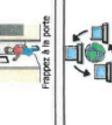






Les informations dans mon dossier ne

regardent pas tout le monde



Adressez-vous directement à moi et pas

à mon accompagnateur



Droit à une vie affective et sexuelle



Droit d'aller où le veux



